



Mission Laforcade :

comment proposer quelques miettes
pour enterrer notre revendication
183€ pour tous !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI CCNT 51 02 Février 2021

COMMISSION
PARITAIRE
PERMANENTE DE
NEGOCIATION ET
D'INTERPRETATION
CCNT51
PAR VISIO CONFERENCE

Ordre du jour :

1. Evolution de la CCNT51 : séance pédagogique
2. Point sur le Ségur de la Santé
3. Mission Laforcade
4. Politique salariale
5. Questions diverses

Prochaine CPPNI le 09 mars 2021

1. Evolution de la CCNT51 : séance pédagogique

Le cabinet ALIXIO a présenté un PowerPoint sur les fondamentaux des classifications et les diverses méthodes utilisées pour reconnaître les parcours professionnels, en précisant que les compétences étaient aussi un instrument à part entière à prendre en compte.

Ce cours « magistral » voir même scolaire ne nous permet pas aujourd'hui d'avoir de réelles explications sur leurs intentions.

Force Ouvrière réclame des exemples concrets et une proposition de méthode rapidement. On parle d'emploi avec des critères, de niveaux de compétences avec des systèmes de points et on en oublie toute la notion de classification par diplôme : le sens même de notre métier !

La FEHAP rappelle encore une fois que cela se fera à coûts constants, elle ne veut pas investir mais pourtant souhaite faire évoluer la CCN 51. Elle précise que dans le cadre de la branche AXESS, la fédération patronale NEXEM s'est dotée du même cabinet ALIXIO. Toutefois chaque fédération patronale reste sur ses orientations. L'objectif est un rapprochement pas une convergence des classifications.

Force Ouvrière, comme à son habitude, restera très vigilante quant à ces futurs changements et défendra sans répit les intérêts des salariés. Les compétences sont déjà reconnues par notre diplôme d'Etat, les formations suivies par les professionnels permettent d'obtenir les capacités nécessaires. Pourquoi surenchérir avec des compétences supplémentaires rétribuées au bon vouloir de l'employeur ?

2. Point sur le Ségur de la Santé :

La FEHAP informe que le Ségur de la Santé est terminé depuis fin décembre. Il concernait le sanitaire mais tous les secteurs, pas tous les établissements et pas tous les salariés. Il n'y aura pas de réouverture de ce Ségur pour négocier pour tous ceux qui n'ont rien eu.

Par ailleurs, la FEHAP confirme que le ministère s'est engagé à mettre en place un groupe de travail pour les médecins afin de faire une comparaison entre le public et le privé.

Force Ouvrière a bien l'intention de continuer son combat pour que chaque salarié de la CCN51 puisse bénéficier de cette indemnité. La déception est grande et la colère monte, nous n'abandonnerons pas.

3. Mission Laforcade :

La FEHAP commence par remercier les Organisations Syndicales, car sur le principe, elle était exclue de cette mission. L'appui des OS leur a permis d'être autour de la table et de rejoindre le groupe de travail.

La lettre de mission de Laforcade est très encadrée, cela ne sera pas un « Ségur 2 ».

Une liste limitée de professionnels concernés : infirmiers, aide -soignant et AES, pour le secteur du handicap. Peut-être pourrait-on rajouter les paramédicaux comme les masseurs kinésithérapeute, les orthophonistes ou encore les ergothérapeutes.

Ensuite, un accord d'intéressement pourrait se faire pour les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs.

Pour Force Ouvrière, la mission Laforcade n'est là que pour finir d'enterrer nos revendications en donnant encore un peu mais pour mieux s'arrêter par la suite !

Force Ouvrière n'a pas pour habitude de négocier avec le ministère, nous devons négocier avec les employeurs, nous ne sommes pas dans le public. La négociation est donc faussée, ni les OS ni les employeurs n'ont la main. La FEHAP a aussi sa part de responsabilité pour préserver les emplois au risque de voir partir les salariés là où il y a les 183€ !

Cette vision parcellaire de notre secteur n'entraîne de fait que des inégalités et du mécontentement. L'idée de ne valoriser encore une fois que les métiers en tension est contre-productif. Elle ne répond absolument pas aux besoins du secteur.

Cette lettre de mission évoque aussi le rapprochement des conventions collectives, encore une directive du ministère qui n'est pas oubliée ELLE...mais ce point a été balayée par l'ensemble des organisations patronales et syndicales considérant que ce n'était pas le lieu pour en discuter et que nous avons une CPPNI pour cela.

4. Politique salariale :

La conférence salariale doit avoir lieu le 25 février 21. La FEHAP n'a pas plus d'information pour l'instant.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI.

5. Questions diverses

Force Ouvrière avait fait une demande à la CPPNI de novembre 2020 concernant la prime décentralisée et la neutralisation de l'absentéisme pendant la période de crise Covid-19. Nous demandions le gel de la perte de la prime en cas de maladie. La FEHAP refuse de faire une note, une recommandation aux établissements. Elle l'avait pourtant fait au premier confinement mais les employeurs avaient, dans l'ensemble, fait des retours négatifs et n'étaient pas en accord avec la demande de la FEHAP. Encore une fois la décision est laissée aux Directions des établissements donc au bon vouloir de l'employeur.

CFE-CGC : Lors de la conférence salariale de l'année dernière, il était prévu 0,46% pour la prime « grand âge », accord qui n'avait pas trouvé de signataires puisque la FEHAP proposait moins que dans le secteur public prétendant ne pas avoir assez de financement avec les 0,46. La CGC demande ce qu'est devenue ce crédit ?

La FEHAP répond que l'argent a été versé aux établissements et qu'il est impossible de savoir exactement à quoi cela a servi.

Calendrier CPPNI : se pose la question du présentiel et pour quand ? le calendrier est modifié :

Prochaines CPPNI :

9 mars,
6 avril,
22 avril,
11 mai,
9 juin,
29 juin,
14 septembre,
9 novembre.

Paris, le 19 Février 2021

Pour la délégation FO : Franck Houlgatte, Catherine Rochard, Isabelle Tessier.